

## AUTRICHE

Date des élections: 10 octobre 1971

### But de la consultation

Les électeurs autrichiens étaient appelés aux urnes, afin d'élire leurs nouveaux représentants à la Chambre populaire 2 ans et demi avant la date prévue pour de telles élections.

En effet, le Conseil national (*Nationalrat*), élu le 1<sup>er</sup> mars 1970 pour 4 ans, a prononcé sa propre dissolution le 14 juillet 1971, soit 16 mois seulement après son élection.

### Caractéristiques du Parlement

Le Parlement fédéral autrichien est bicaméral; il se compose du Conseil national (*Nationalrat*), qui représente le peuple, et du Conseil fédéral (*Bundesrat*), qui représente les provinces membres de la fédération.

— Le Conseil national est formé de 183 Conseillers (il en comportait 165 dans la précédente législature) à la suite de la réforme électorale adoptée le 27 novembre 1970. Leur mandat est de 4 ans.

— Le Conseil fédéral comporte 58 membres élus par les Diètes provinciales (*Länder*), proportionnellement à leur population. Le *Land* le plus peuplé est représenté par 12 Conseillers; en divisant le nombre de ses habitants par 12, on obtient un quota servant à calculer le nombre de représentants (3 au minimum) de chaque *Land* au Conseil fédéral. La durée du mandat des Conseillers fédéraux est déterminée par chaque *Land*.

### Système électoral

Le droit de vote appartient aux Autrichiens et Autrichiennes ayant atteint l'âge de 19 ans le 1<sup>er</sup> janvier de l'année des élections. Ils doivent en outre être inscrits sur les listes électorales, revisées en permanence. Le vote est obligatoire dans certaines provinces fédérées seulement, par exemple au Tyrol et au Vorarlberg.

Pour être éligible au Conseil national, il faut être électeur et avoir atteint l'âge de 25 ans le 1<sup>er</sup> janvier de l'année des élections. Le mandat parlementaire est incompatible avec les fonctions de membre d'une législature provinciale et de juge aux cours supérieures.

Les listes de candidatures doivent être déposées au plus tard 30 jours avant la consultation au bureau de vote principal de la circonscription. Elles doivent

être signées soit par au moins 3 membres du Conseil national sortant, soit par un nombre d'électeurs allant de 200 à 500, selon la population de la circonscription. Le nombre de candidats présentés par chaque parti ne doit pas dépasser le double du nombre des sièges à pourvoir.

Les Conseillers nationaux sont élus dans le cadre des 9 provinces fédérées autrichiennes; chaque province (*Land*) forme une circonscription électorale. Pour obtenir le nombre de sièges attribués à chaque province, on divise par 183 le nombre total de la population. Le résultat de cette opération, calculé jusqu'à 3 décimales, sert de quotient pour établir le nombre des sièges pour chaque circonscription : chacune d'elles en reçoit autant que le quotient est contenu de fois dans sa population. Le reste des sièges est attribué aux circonscriptions qui ont le plus de restes. L'élection se fait au scrutin de liste, avec répartition proportionnelle des sièges, selon la méthode Hagenbach-Bischoff. Le quotient électoral s'obtient en divisant le nombre de suffrages valablement exprimés dans chaque circonscription par le nombre de sièges à pourvoir plus un. Les restes sont ensuite répartis à l'échelle nationale selon la méthode d'Hondt.

Si un siège devient vacant au *Nationalrat* ou au *Bundesrat* en cours de législature, il est occupé par le suppléant élu en même temps que le titulaire.

### Considérations politiques générales et déroulement de la consultation

La campagne électorale a été ouverte le 1<sup>er</sup> septembre 1971.

Au Parti socialiste (SPO), qui avait formé un Gouvernement minoritaire dans la précédente législature avec le soutien mais sans la participation des Libéraux, s'opposait essentiellement le Parti populiste (OVP). Depuis 1965, en effet, Socialistes et Populistes sont les 2 grands partis qui occupent la première place sur la scène politique autrichienne.

Les Socialistes, conduits par le Chancelier sortant, M. Bruno Kreisky, avaient pour objectif d'atteindre la majorité absolue, qu'ils avaient manquée de peu aux précédentes élections au Conseil national. Disposant de 79 sièges au Conseil national, qui ne comptait alors que 165 membres, le Parti socialiste avait dû accepter le soutien de 6 Députés du Parti libéral (FPO) qui, renonçant en juillet 1971 à continuer d'appuyer le Gouvernement socialiste, accepta cependant de le soutenir encore pour voter la dissolution du Parlement.

Tous les partis se présentaient séparément devant le corps électoral, appelé à choisir entre un grand parti progressiste, (SPO, socialiste), un grand parti conservateur (OVP, populiste) et diverses formations de plus petite dimension, les Libéraux (RPO, centre-droit), les Communistes (KPO) et les *Offensiv Links* (communistes dissidents). Le Parti démocratique du progrès (DFP, centre-gauche), et le Parti national-démocrate (NPO, extrême-droite), qui avaient

présenté des candidats aux élections de 1970 sans remporter de sièges, ne prirent pas part à cette consultation.

Les partis firent essentiellement porter leur campagne électorale sur des thèmes de politique intérieure évoquant les problèmes posés par l'inflation, la hausse du coût de la vie, la réforme du service militaire et les nationalisations. Le Parti socialiste, mettant l'accent sur les réalisations du Gouvernement en 18 mois d'existence, proposait la construction d'une Autriche moderne et se présentait comme un grand mouvement réformiste et social. Le Parti populiste, son principal adversaire, en perte de vitesse depuis les élections du 1<sup>er</sup> mars 1970, avançait un programme presque semblable, promettant en outre de réduire les impôts sur le revenu. Les Libéraux, prônant une politique « pan-européenne » et insistant sur la sauvegarde de la libre entreprise, espéraient que la réforme électorale, adoptée contre la volonté des populistes et qui favorise en effet les petits partis, les aiderait à conquérir assez de sièges pour négocier leur entrée au futur Gouvernement. Les Communistes, eux aussi, comptaient bénéficier de cette réforme, mais leur division entre deux tendances, l'une orthodoxe et l'autre dissidente (*Offensiv Links*, seulement à Vienne) constitua pour eux un handicap qu'ils ne purent surmonter.

Les Socialistes réussirent, comme ils le souhaitaient, à obtenir la majorité absolue au Conseil national, remportant 93 sièges sur 183. M. Bruno Kreisky, Chef du parti et du Gouvernement sortant, forma un Gouvernement socialiste homogène le 21 octobre 1971.

## Données statistiques

### 1. Résultats du scrutin et répartition des sièges au Nationalrat

Nombre d'électeurs inscrits. . . . .	4 984 448
Votants. . . . .	4 607 616 (92,4 %)
Bulletins blancs ou nuls. . . . .	50 626
Suffrages valablement exprimés. . . . .	4 556 990

Formation politique	Suffrages obtenus	‰	Nombre de sièges au <i>Nationalrat</i>
Parti socialiste (SPO). . . . .	2 280 168	50	<b>93 (+8)</b>
Parti populiste (OVP). . . . .	1 964 713	43	<b>80 (+1)</b>
Parti libéral (FPO). . . . .	248 473	<b>6</b>	<b>10 (+5)</b>
Parti communiste (KPO). . . . .	61 762	1	- (=)
<i>Offensiv Links</i> . . . . .	1 874	—	- (=)
			183

2. Répartition des membres du Nationalrat par catégories professionnelles

Employés. . . . .	.126
Agriculteurs. . . . .	.22
Patrons. . . . .	.18
Professions libérales. . . . .	.13
Journalistes. . . . .	.3
Ménagères. . . . .	.1
	183

3. Répartition des membres du Nationalrat par sexes

Hommes. . . . .	.172
Femmes. . . . .	.11
	183

4. Moyenne d'âge des membres du Nationalrat: 49,6 ans